

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 306

présenté par

M. Meyer Habib, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Elle est menée en coordination avec les pays partenaires en termes de politique migratoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Thème écarté du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, la question de la maîtrise des flux migratoires se pose d'autant plus aujourd'hui au regard de l'imbrication des crises sanitaires, économiques et sociales que nous traversons.

Il semble logique que dans le cadre d'une logique partenariale avec les pays ayant accès à l'APD il puisse exister un haut degré de coopération dans la maîtrise de l'immigration, la capacité de certains États à maîtriser leurs frontières, à combattre les réseaux de passeurs ou encore à moderniser leur état civil. En ce sens, l'aide au développement se doit d'être mobilisée au service de notre stratégie migratoire dans le cadre d'engagements réciproques avec nos partenaires.